

Dans ce numéro :

- 2 **Conférence sur la fraude**
- 3 **Informations sur la fraude**
- 5 **Promouvoir la bientraitance**
- 6 **Balado : Cibles grises**

Voici votre nouveau bulletin de liaison pour contrer la maltraitance et promouvoir la bientraitance. Vous y retrouverez plusieurs informations sur le sujet. Nous espérons qu'elles pourront vous soutenir dans les efforts constants que vous déployez dans le cadre de la lutte contre la maltraitance.

Dans ce bulletin, une offre de conférence portant sur la *Fraude amoureuse* se retrouve en page 2. Bien que la fraude soit présente à tout moment de l'année, la sensibilisation sur le sujet est intensifiée dans le cadre du mois de mars qui est celui de prévention de la fraude.

Récemment une recrudescence de certains types de fraudes a été remarquée dans quelques MRC de la région des Laurentides. La vigilance de tous sur le sujet s'avère plus qu'essentielle.

Bonne lecture !

Kathleen Gagnon, coordonnatrice régionale lutte contre la maltraitance

ATTENTION FRAUDEURS ACTIFS

310-4141 OU *4141

- 1 NE DONNEZ PAS** votre carte de paiement avec le numéro d'identification personnelle (NIP) à qui que ce soit;
- 2 NE CÉDEZ PAS** à l'urgence de donner de l'argent;
- 3 NE TRANSMETTEZ PAS** d'informations personnelles;

Au moindre doute, **RACCROCHEZ** et **CONTACTEZ** votre service de police.

450 698-1331

Logos : GRC, DES AÎNES, CHATELAINVILLE POLICE

Le [Centre antifraude du Canada](#) (CAFC) souligne que plus de 41 000 personnes ont été victimes de fraude au cours de l'année 2023. Les pertes financières liées aux différentes fraudes signalées par les Canadiens s'élèvent à plus de 554 M\$.

Que faire si vous êtes victime de fraude ? Voici cinq stratégies proposées sur le site du CAFC :

- 1- [Réfléchissez](#)
- 2- [Communiquez avec votre institution financière](#)
- 3- [Communiquez avec votre service de police local](#)
- 4- [Signalez l'incident](#)
- 5- [Évitez d'être de nouveau victime de fraude](#)

Et parlez de votre expérience avec les gens de votre entourage, cela permettra peut-être de leur éviter de vivre une situation de fraude.

Source : site internet centreatifraude.ca

Conférence sur la fraude amoureuse : comprendre et intervenir auprès des victimes

Les coordonnatrices régionales et nationales de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées sont heureuses de vous offrir, en collaboration avec le SPVM et l'UQTR, une conférence portant sur un phénomène en constante augmentation : la fraude amoureuse.

20 mars 2024, de 11 h 30 à 13 h 00
En ligne, via Microsoft Teams

Pour vous inscrire : <https://event.fourwaves.com/fr/fraudeamoureuse/inscription>

Conférenciers

Charles Viau Quesnel est professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est co-chercheur d'une étude portant sur les victimes de fraude amoureuse en ligne au Québec. Ses travaux sont financés par le Fonds de Recherche du Québec — Société et culture (FRQSC), le ministère de la Justice du Québec et Justice Canada.

Sébastien Hébert est conseiller stratégique, volets maltraitance et nouveaux arrivants, migrants, statuts précaires à la division de la prévention et de la sécurité urbaine (DPSU) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).



Aîné-Avisé. Programme de sensibilisation proposé par la FADOQ région Laurentides.

Reconnaître et prévenir l'exploitation financière. Consulter le site web de Desjardins afin d'obtenir de l'information sur le sujet et différents vidéos explicatifs illustrant des exemples concrets

Serez-vous le prochain poisson ? Atelier interactif visant à mieux outiller les personnes face aux situations de fraude. Proposé par [l'AQDR](#).

Les services de police (Municipaux et Sûreté du Québec) offrent des ateliers de prévention et sensibilisation sur la fraude. N'hésitez pas à les contacter.

Quelques types de fraudes

Source : <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/campagnes/mpf/>

La fraude du « faux conseiller d'une institution bancaire »

Les fraudeurs personnifient un soi-disant « conseiller financier » ou « enquêteur » et mentionnent à leur victime que des transactions frauduleuses ont été repérées sur leurs cartes de paiement. Les fraudeurs peuvent leur demander de confirmer des informations personnelles, les inciter à acheter des cartes prépayées pour collaborer à l'enquête ou à effectuer un transfert d'argent. Ils peuvent aussi leur demander de remettre leurs cartes dans une enveloppe qu'un complice viendra chercher à leur domicile.

La fraude des « grands-parents »

Il s'agit d'une fraude par téléphone où les fraudeurs visent spécifiquement les personnes âgées et se font passer pour un membre de la famille ou de leur entourage. Ils prétextent une situation de détresse (un accident, une arrestation, etc.) qui exige une aide financière immédiate. Ils intimeront à la victime de ne parler de la situation à personne. Les fraudeurs misent sur le sentiment d'urgence et la réponse émotionnelle de la victime pour obtenir ce qu'ils désirent. Des complices peuvent personnifier un policier ou un professionnel, comme un médecin ou un avocat, afin d'accroître la crédibilité du scénario.

L'arnaque amoureuse

Le fraudeur entre en contact avec sa victime par l'entremise des médias sociaux ou de sites de rencontres. Grâce à des techniques de séduction (flatteries, compliments), il établit un lien de confiance avec la victime et lui dévoile des sentiments amoureux. Une fois la relation virtuelle établie, le fraudeur prétexte différents problèmes d'ordre financier afin d'inciter la victime à lui envoyer de l'argent.

L'arnaque bancaire

Il s'agit d'un stratagème qu'utilise un fraudeur pour initier un contact avec une victime sur les médias sociaux et lui faire miroiter la possibilité de gagner un montant d'argent très facilement.

La fraude de la « demande urgente »

Cette fraude se réalise au moyen d'une sollicitation par téléphone, par messagerie texte ou par courriel. Les fraudeurs se font passer pour un agent gouvernemental (souvent du revenu ou de l'immigration), un agent de la paix ou un employé de siège social. Les fraudeurs invoqueront, par exemple, des impôts non payés ou un dossier administratif incomplet afin de vous inciter à payer un montant d'argent ou à divulguer des informations personnelles.

Que faire si vous êtes victime de fraude ?

La sergente Alexandra Morin, mat. 87, division relation avec la communauté du Service de police de la Ville de Blainville vous informe.

Le signalement est essentiel. La fraude est un geste criminel qui doit être dénoncé le plus tôt possible à votre **Service de police** et au **Centre antifraude du Canada** au **1 888 495-8501**. Les fraudeurs misent généralement sur la **méconnaissance**, la **vulnérabilité**, le **sentiment d'urgence** et la **pression** pour arriver à leurs fins.

Voici quelques conseils :

- Si vous recevez un appel suspect d'un membre de votre famille qui demande de l'aide urgente, raccrochez et communiquez directement avec le membre de votre famille en question.
- Si l'appelant affirme être un responsable de l'application de la loi, raccrochez et communiquez directement avec la police.
- Méfiez-vous des appels où l'on vous demande de prendre des mesures immédiates et de verser une caution pour un membre de votre famille en détresse.
- Rappelez-vous qu'aucune agence gouvernementale ne vous demandera de paiement par le biais de cartes prépayées, de Bitcoin ou d'argent comptant envoyé par la poste.
- Jamais un policier ou représentant d'une institution financière ne va passer chez vous pour récupérer de l'argent ou vos cartes de crédit.
- N'ouvrez les courriels, les messages et les fichiers que s'ils proviennent d'une source sûre.

Le comité prévention de la maltraitance envers les personnes âgées de la MRC Thérèse-De Blainville avec la collaboration des Services de police de Blainville, de Terrebonne, ainsi que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, vous présente leur **outil de sensibilisation à la fraude**. Voir photo ici-bas.

Ils réitèrent l'importance d'être vigilant en tout temps !



Les cas de FRAUDES sont TRÈS nombreux !

Soyez toujours prudent :

- Ne vous fiez pas à l'afficheur.
- Ne partagez JAMAIS votre NIP.
- Si vous sentez une pression, une menace ou une sensation d'urgence, mettez fin à la conversation.
- Demeurez vigilant et informez-vous sur Internet en utilisant les mots-clés « FADOQ FRAUDE GRANDS-PARENTS ».

Dans le doute, appelez votre service de police local!

Serez-vous le prochain POISSON?

FRAUDER C'EST VOLER, NE TE FAIS PAS ROULER!



Promotion de la bientraitance

Vous souhaitez tenir une rencontre sous le thème de la bientraitance dans votre milieu ?

Voici quelques suggestions qui peuvent s'adresser aux organisations, aux équipes, aux milieux de vie et à la population en général.

- Présentation sur le [cadre de référence](#) : *Favoriser la bientraitance envers toute personne âgée dans tous les contextes et tous les milieux* (Définition, principes directeurs, créer des environnements favorables à la bientraitance, etc.).
 - Information : maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
- [Dans la peau d'un aîné](#) : *Programme de sensibilisation aux impacts du vieillissement humain*. Information et réservation : chantal@fadoqlaurentides.org
- Présentation avec mises en scène illustrant la bientraitance (informations complémentaires dans l'affiche ci-bas)

Comment favoriser les comportements de bientraitance envers les personnes âgées ?

- Présentation sur la bientraitance comprenant 6 mises en scène illustrant les principes soutenant la bientraitance
- D'une durée approximative de 1 h 30
- Gratuit

Vous souhaitez tenir une présentation ?

Contactez : **Chantal Brault**
Coordonnatrice des programmes sociaux
Fadoq région Laurentides

chantal@fadoqlaurentides.org
819 429-5858 poste 226

La bientraitance est une approche qui valorise le respect de toute personne, ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus.

LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé



La bientraitance et la bienveillance : deux concepts similaires ?

Les deux concepts partageant les mêmes fondements peuvent en effet paraître similaires. La principale distinction consiste au fait que l'approche de la bientraitance prend en compte le point de vue de la personne avant toute action.

L'exemple tiré du [Cadre de référence — Favoriser la bientraitance envers toute personne âgée, dans tous les milieux et tous les contextes \(gouv.qc.ca\)](#) illustre les deux concepts.

AGIR AVEC BIENVEILLANCE OU BIENTRAITANCE ?

Un exemple de bienveillance :



« Vous devez avoir froid ! Je vais vous amener une couverture... Ça va vous faire du bien ! »

Dans cette formulation remplie de bonnes intentions et de gentillesse, il n'y a pas forcément d'interaction avec l'autre personne. On présume de son besoin à un moment précis.

Un exemple de bientraitance :



« Vous semblez avoir froid ! Voulez-vous une couverture ou entrer à l'intérieur ? Qu'est-ce que vous souhaitez ? »

Dans cette formulation, l'interaction avec l'autre personne est privilégiée. Son point de vue est pris en compte et les questions « ouvertes » laissent place à l'échange et à la libre décision.

Nouvelle de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées

Le 20 novembre dernier, la Chaire de recherche sur la maltraitance a lancé une série de balados officiels « Cibles Grises ». Trois épisodes d'une durée approximative de 15 minutes chacun sont disponibles. Un des objectifs vise entre autres à sensibiliser la population à la maltraitance.

Le contenu est vulgarisé et accessible à tous. Pour accéder à la section balado sur le site de la Chaire de recherche sur la maltraitance, cliquez [ICI](#).



Nouvelles du ministère de la Santé et des Services sociaux



Plusieurs partenaires gouvernementaux, communautaires, privés et du secteur de la recherche, ont participé aux journées des partenaires en novembre dernier. Les participants ont eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences abordant les meilleures pratiques, les nouvelles connaissances et les pratiques innovantes en matière de lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance.

Il est possible de visionner la [captation vidéo](#) de ces journées sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux et de consulter les différentes présentations qui ont eu lieu lors de ces journées.

Source : www.ssss.gouv.qc.ca

Publication

Le deuxième *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022* a permis de réaliser plusieurs mesures structurantes pour prévenir, identifier, mieux comprendre et prendre en charge les situations de maltraitance au Québec. Le document présente les faits saillants ainsi que les résultats des 52 mesures prévues au plan d'action. Pour le consulter : [Des avancées concrètes pour lutter contre la maltraitance — Bilan du plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022](#)

Source : [Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#).

Vous êtes victime ou témoin de maltraitance?

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés
1 888 489-2287

Il faut en parler

Votre 
gouvernement

Québec 



Le 15 juin prochain se tiendra comme chaque année la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les aînés.

Pour cette occasion des milliers de rubans mauves seront distribués partout au Québec afin de sensibiliser la population entière sur ce phénomène malheureusement encore présent dans notre société.

Vous souhaitez recevoir du matériel de sensibilisation (rubans, dépliants, affiches) afin de démontrer votre soutien à la lutte contre la maltraitance ?

Écrivez-nous à : maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca



RESPONSABLE :

Kathleen Gagnon

Coordonnatrice régionale en matière de lutte contre la maltraitance
envers les personnes aînées

DATE DE PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : juin 2024

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : 1^{er} mai 2024

Vous souhaitez faire connaître une activité ou un évènement ?

Vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance ?

Vous avez des commentaires ou des suggestions ?

Faites-les parvenir à l'adresse suivante : maltraitance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca